

[Accueil](#)[Annuaire](#)[Événements](#)[Actualités](#)[Cinéma](#)[Petites Annonces](#)[Recommander](#)

Soyez le premier de vos amis à recommander ça.

Quatre ans de prison ferme pour le Viennois Adlène Hicheur



Croquis d'audience AFP.

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné ce vendredi 4 mai, à cinq ans de prison dont un an avec sursis le **physicien nucléaire travaillant au Cern à Genève et demeurant à Vienne**, Adlène Hicheur. Il était soupçonné d'avoir envisagé de préparer en 2009 un attentat en France, lors de conversations sur Internet avec un islamiste ayant des responsabilités au sein de l'AQMI (Al Qaeda au Maghreb islamique) et basé en Algérie.


Le procureur avait demandé une peine de six ans de prison ferme sur les dix ans, peine maximale autorisée par la loi ; tandis que son avocat plaidait la relaxe. Avec pour argument qu'**Adlène Hicheur**, trente-cinq ans ans, n'avait jamais rencontré physiquement son interlocuteur islamiste.

Il n'y avait eu aucun début d'action terroriste effective, sinon des mails « tangents » que le prévenu avait mis sur le compte de son état psychologique et physique étant alors en arrêt-maladie suite à une hernie discale.

Souvenez-vous : cette affaire avait été jugée les 29 et 30 mars dernier par la 14ème chambre du tribunal de grande instance de Paris dans un climat de tension lié aux sept meurtres commis en mars à Toulouse et Montauban par Mohamed Merah. Souvenez-vous également des annonces sécuritaires de Nicolas Sarkozy qui avaient suivi.

Adlène Hicheur avait été arrêté chez ses parents à Vienne, le 8 octobre 2009. Mis en garde à vue, il avait ensuite été mis en examen pour « **association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste** », puis incarcéré à la prison de Fresnes. Cela fait donc plus de deux ans et demi qu'il est en détention provisoire.

De ce fait, ayant purgé plus de la moitié de la peine prononcée, il n'est pas du tout certain que son avocat, Me Patrick Baudoin fasse appel pour son client qui pourrait sortir plus vite de prison par le jeu des remises de peines que par la relance d'un nouveau procès, un processus judiciaire nécessairement long.

Posté le 04/05/2012 par  Dominique Largeron

À lire aussi

[Mobilisation autour du Viennois Adlène Hicheur...](#)[Le procès du Viennois Adlène Hicheur s'ouvre aujourd'hui dans un climat difficile...](#)[Procès Adlène Hicheur : le procureur requiert six ans de prison ferme...](#)[Envoyer à des amis](#)[Envoyer par Sms](#)

Vous trouvez que cet article est intéressant ?
Faites-le savoir !

[INTÉRESSANT](#)**l'article les intéresse**

Soyez le premier à montrer votre intérêt pour cet article !